Photo : Patrick Nouhailler's, CC BY-SA 3.0



AYDI BUSINESS GROUP

ÉTUDE SECTORIELLE · MAROC · ÉDITION NOVEMBRE 2026

Écoles privées au Maroc

Effectifs, part du privé, frais de scolarité, loi 59.21, supérieur privé accrédité et missions étrangères : les données vérifiées pour les dirigeants d'écoles, les familles et les PME qui travaillent avec elles.

Chiffres officiels vérifiés · 30 sources citées · préparée pour les dirigeants de PME

aydi.ma +212 6 48 55 08 05 contact@aydi.ma Demander une consultation →

SOMMAIRE

Ce que contient cette étude

1 1,27 million d'élèves dans le privé

2 7 564 établissements privés très concentrés

3 Frais de scolarité : un prix libre et un poids lourd

4 Cadre légal : de la loi 06-00 à la loi 59.21

5 Missions étrangères, préscolaire, supérieur

6 Supérieur privé : accréditation, diplômes et prix

7 Choisir une école privée : 6 vérifications

8 Opportunités pour les PME

9 Vigilance et accompagnement

+ Contact, QR codes et sources



À qui s'adresse cette étude : fondateurs et directeurs d'écoles privées, investisseurs du secteur et PME de services aux écoles (logiciels, transport, restauration, formation, équipement).

Chiffres clés

DONNÉES OFFICIELLES VÉRIFIÉES

1 266 723
Élèves scolarisés dans le privé (primaire, collège, lycée) à la rentrée 2025-2026
Ministère de l'Éducation nationale, rentrée 2025-2026

15,3 %
Part du privé dans les effectifs scolaires en 2025-2026 (calcul : 1,27 M sur 8,27 M)
Ministère de l'Éducation nationale ; calcul AYDI

7 564
Établissements scolaires privés en 2023-2024, contre 5 380 en 2017-2018
Recueil statistique de l'éducation 2023-2024

18,3 %
Part du privé au primaire en 2023-2024 (10,9 % au collège, 11,8 % au lycée)
Recueil statistique 2023-2024 ; calcul AYDI

19,8 Md DH
Chiffre d'affaires des écoles privées du système national en 2018 (dernière estimation publiée)
Conseil de la concurrence, avis A/1/21

7 726 DH
Dépense annuelle moyenne d'un ménage par élève du privé en 2019, environ 7 fois le public
HCP, Les Brefs du Plan n° 17 (2022)

60,3 %
Part des établissements privés situés dans trois régions : Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra, Fès-Meknès
Conseil de la concurrence, avis A/1/21

44
Établissements français homologués au Maroc, près de 49 000 élèves en 2025-2026
Ambassade de France (via Le360), sept. 2025

91 000
Étudiants du supérieur privé en 2024-2025, dans 213 établissements
Ministère de l'Enseignement supérieur, 2024-2025

aydi.ma +212 6 48 55 08 05 contact@aydi.ma

SYNTHÈSE

L'essentiel en une page

- Les écoles privées au Maroc scolarisent 1 266 723 élèves du primaire au lycée à la rentrée 2025-2026, soit 15,3 % des 8,27 millions d'élèves recensés par le ministère de l'Éducation nationale.
- Le privé pèse surtout au primaire (18,3 % des élèves en 2023-2024) ; il compte 7 564 établissements, dont 60 % dans trois régions selon le Conseil de la concurrence.
- Les frais restent libres : la loi 59.21, publiée au Bulletin officiel le 23 février 2026, impose un contrat écrit, la transparence des tarifs et l'interdiction des hausses en cours d'année, sans plafonnement des prix.
- Dans le supérieur privé, l'arrêté n° 1246.26 du 15 juin 2026 accrédite 195 filières dans 70 établissements, et 58 % des 552 formations recensées par l'Observatoire Atlaris 2026 n'affichent aucun prix.
- Pour une PME, les opportunités se situent dans les logiciels de gestion et de facturation scolaire, la formation des enseignants, les services externalisés (transport, restauration, entretien) et l'accompagnement à la conformité.

15,3 % **des élèves du primaire au lycée sont scolarisés dans le privé.** Le privé est passé d'environ 620 000 élèves en 2010-2011 à 1,27 million en 2025-2026. L'objectif de 20 % fixé par la Charte nationale d'éducation et de formation n'a toutefois jamais été atteint.

Ce qui progresse

- Les effectifs du privé continuent de croître : 1,22 million d'élèves en 2023-2024, 1,27 million en 2025-2026 (ministère).
- L'offre s'étoffe au collège et au lycée : les établissements collégiaux privés sont passés de 747 à 1 718 entre 2010 et 2020 (Conseil de la concurrence).
- Le cadre contractuel se clarifie : la loi 59.21 rend obligatoires le contrat écrit avec les familles et la publication des frais.
- Le supérieur privé s'élargit : plus de 91 000 étudiants et 213 établissements en 2024-2025 (ministère de l'Enseignement supérieur).

Ce qui reste fragile

- L'offre est très concentrée : trois régions réunissent 60,3 % des établissements et plus de 62 % des élèves du privé.
- Les frais pèsent lourd : 7 726 DH par élève et par an dans le privé en 2019, contre 1 087 DH dans le public (HCP).
- L'école publique se renforce (écoles pionnières, préscolaire public à 67 % des effectifs), ce qui accroît la concurrence pour le privé d'entrée de gamme.
- Le quota de 15 % d'élèves démunis scolarisés gratuitement, prévu par un projet de décret, reste en suspens et pourrait peser sur les marges.





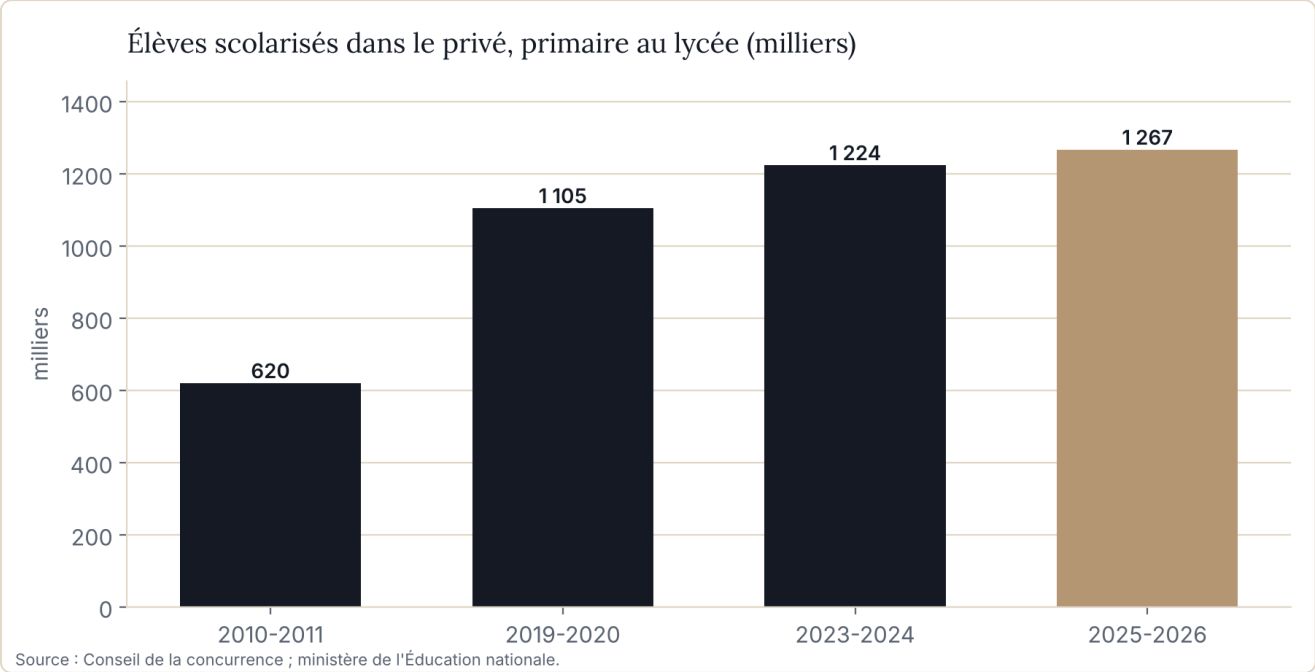
Photo : إسكواردو, CC BY-SA 4.0

01

1,27 million d'élèves : le privé scolarise environ un élève sur six et demi

À la rentrée 2025-2026, le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports recense **8 271 256 élèves** du primaire au lycée, dont **7 004 533 dans le public et 1 266 723 dans le privé**. Le privé représente donc **15,3 % des effectifs**. Ce total n'inclut pas le préscolaire, compté à part (environ 985 000 enfants).

La croissance est longue mais ralentit. Selon le Conseil de la concurrence, le privé est passé d'environ **620 000 élèves en 2010-2011** (9,6 % des effectifs) à **1 105 182 en 2019-2020** (environ 15 %). Il atteint 1 223 508 élèves en 2023-2024 selon le recueil statistique du ministère, puis 1,27 million en 2025-2026. Depuis 2020, la part du privé plafonne autour de 15 % : le nombre d'élèves progresse, mais au même rythme que l'ensemble des effectifs, et l'objectif de 20 % fixé par la Charte nationale d'éducation et de formation reste hors d'atteinte.



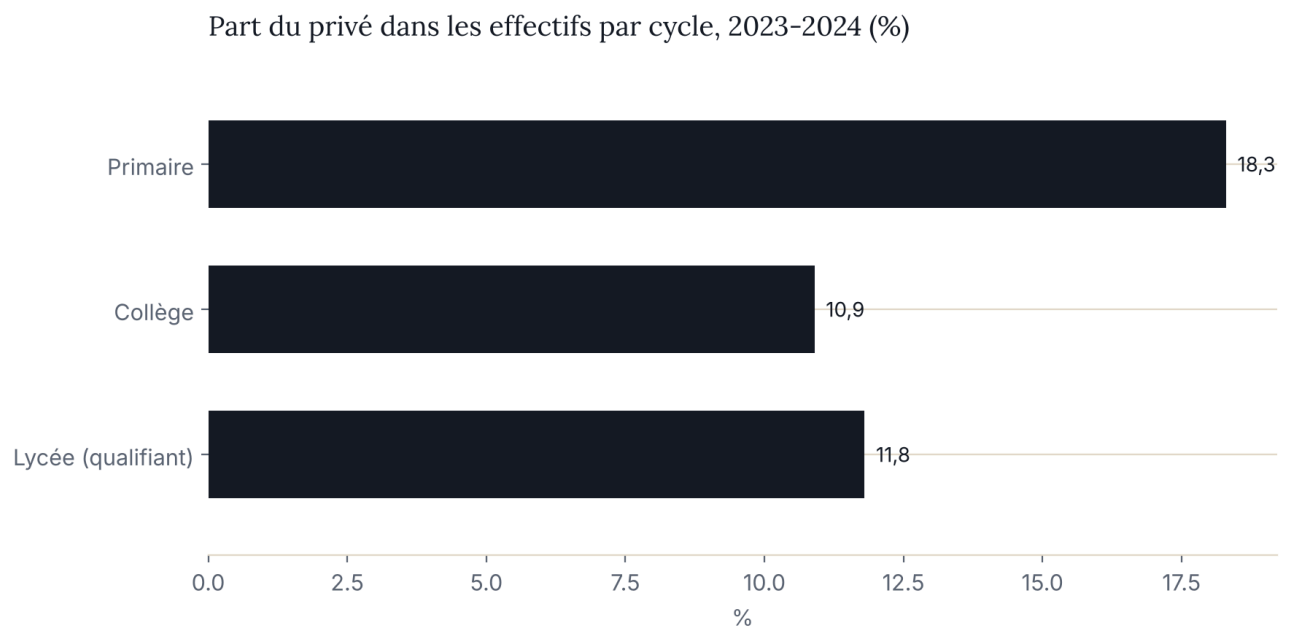
Source : Conseil de la concurrence ; ministère de l'Éducation nationale.

2010-2011 : ordre de grandeur (« environ 620 000 ») cité par le Conseil de la concurrence. Source : Conseil de la concurrence ; ministère de l'Éducation nationale.

Un privé surtout présent au primaire

La répartition par cycle de 2023-2024 montre que le privé pèse surtout dans le primaire :

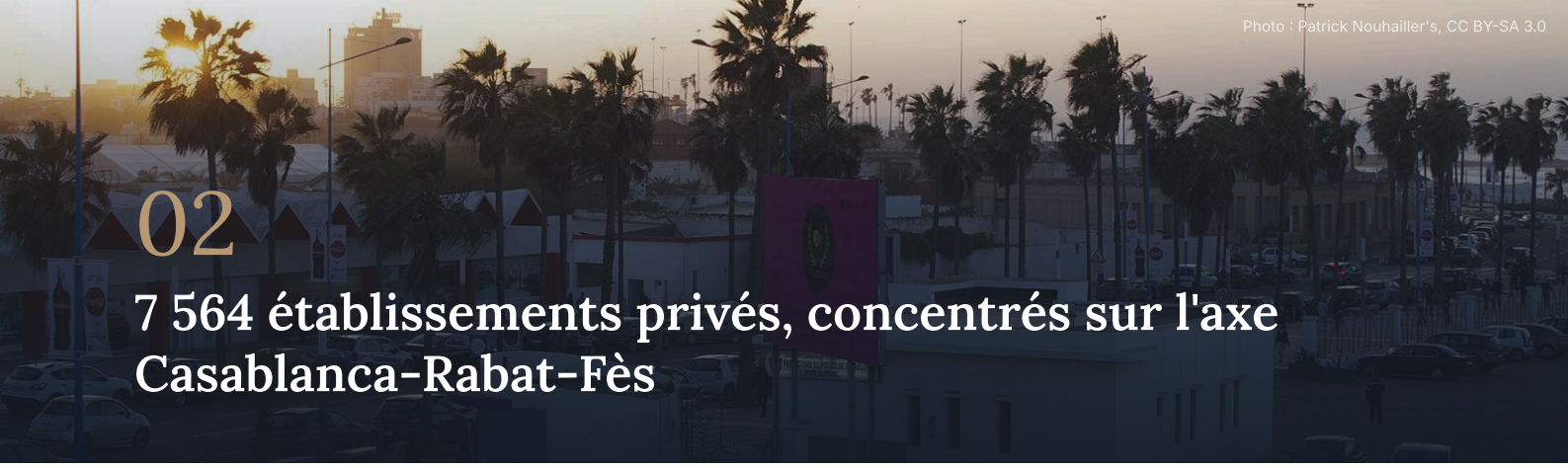
- **primaire** : 841 305 élèves, soit **18,3 %** du cycle ;
- **collège** : 235 240 élèves, soit **10,9 %** ;
- **lycée (qualifiant)** : 146 963 élèves, soit **11,8 %**.



Calcul à partir des effectifs public et privé du recueil statistique 2023-2024. Source : Recueil statistique de l'éducation 2023-2024.

Beaucoup de familles quittent donc le privé à l'entrée au collège ou au lycée, pour des raisons de coût ou d'orientation. Pour un établissement, la rétention des élèves entre le primaire et le secondaire est un levier de croissance aussi important que le recrutement de nouvelles familles.

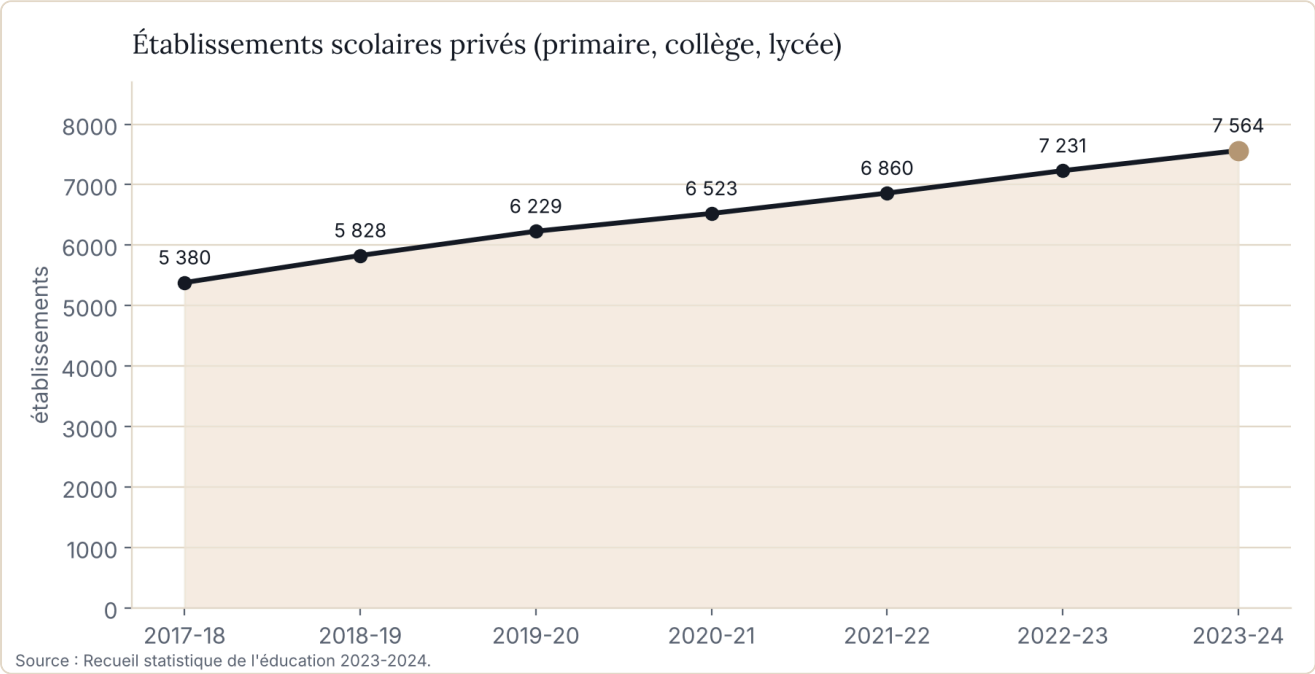
> **À retenir :** les chiffres de « 4 à 5 % » ou « 5 à 6 % » de privé au collège et au lycée qui circulent sont faux. Le privé y scolarise plus d'un élève sur dix.



02

7 564 établissements privés, concentrés sur l'axe Casablanca-Rabat-Fès

Le recueil statistique 2023-2024 du ministère dénombre **7 564 établissements scolaires privés** : 4 005 au primaire, 2 188 au collège et 1 371 au lycée (un même groupe scolaire peut être compté à plusieurs niveaux). Ils étaient 5 380 en 2017-2018, soit une hausse d'environ 40 % en six ans, contre 11 % pour le public (12 133 établissements).



Un groupe scolaire peut être compté une fois par cycle. Source : Recueil statistique de l'éducation 2023-2024.

Une forte concentration géographique

Selon l'avis A/1/21 du **Conseil de la concurrence**, publié en novembre 2021 sur des données 2019-2020, trois régions (Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Fès-Meknès) concentrent **60,28 % des établissements privés et plus de 62 % des élèves** du privé. À l'inverse, la part du privé n'est que de 3,54 % des élèves dans la région Drâa-Tafilalet (2018-2019).

Poids économique et emploi

Le Conseil de la concurrence cite un **chiffre d'affaires de 19,8 milliards de dirhams en 2018** pour les 6 229 établissements du système national, selon les associations professionnelles. Il évalue aussi à **8,9 milliards de dirhams** l'économie réalisée par l'État grâce aux élèves scolarisés dans le privé en 2018-2019. Le secteur employait **104 533 personnes** en 2019-2020, dont un peu plus de la moitié d'enseignants.

Aucune estimation officielle plus récente du chiffre d'affaires n'a été publiée : les montants de « 20 milliards en 2023 » qui circulent sont des extrapolations sans source.

Pour un porteur de projet, ces données montrent un marché mûr dans les grandes métropoles, où la concurrence se joue sur la réputation, les langues et les services, et un marché encore peu servi dans les villes moyennes et les régions du Sud et de l'Oriental.

Primaire

4 005 établissements privés en 2023-2024, le cœur du marché.

Collège

2 188 établissements, contre 747 en 2010-2011.

Lycée

1 371 établissements qualifiants privés en 2023-2024.

À retenir : hors de l'axe Casablanca-Rabat-Fès, l'offre privée reste rare ; les villes moyennes en croissance sont les terrains les moins concurrentiels.



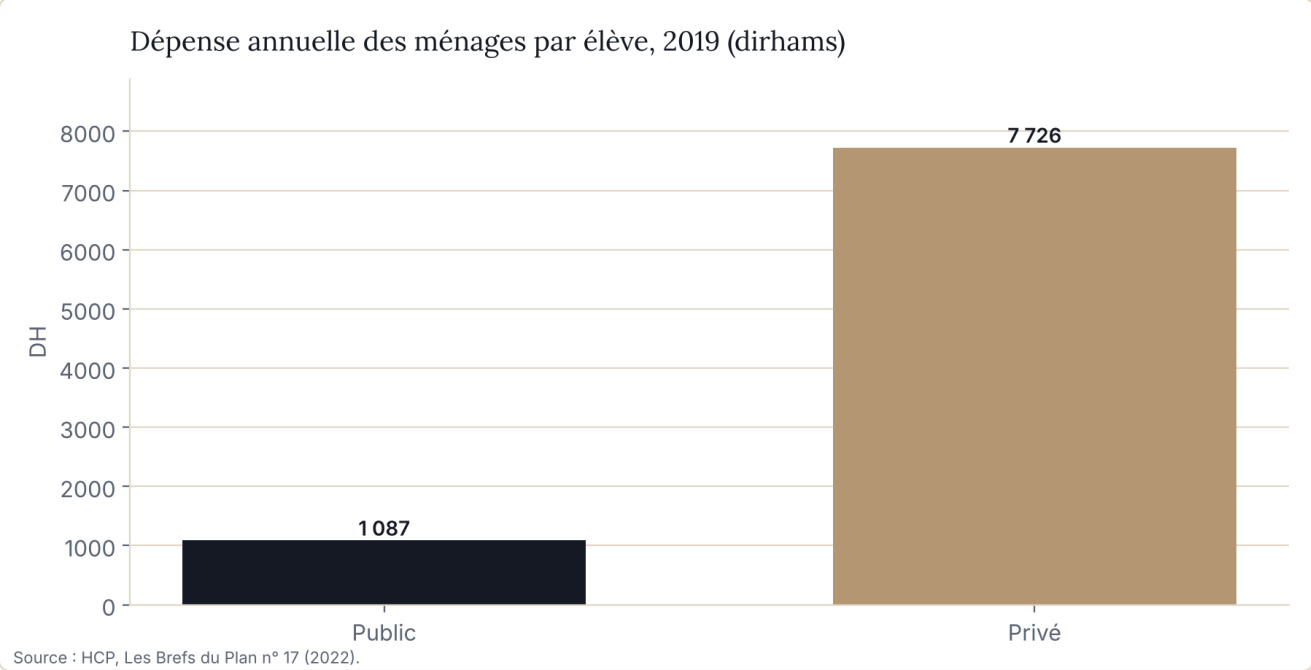
03 Frais de scolarité : un prix libre et un poids lourd pour les ménages

Il n'existe **aucune grille officielle des frais de scolarité** du privé. Les seules fourchettes publiées par une autorité publique viennent du Conseil de la concurrence (données 2017) : **4 000 à 40 000 dirhams par an** dans les écoles du système national et **16 500 à 140 000 dirhams** dans les établissements à programme étranger, hors frais d'inscription, de transport ou de restauration.

Ce que dépensent les familles

L'enquête du HCP publiée en septembre 2022 (*Les Brefs du Plan* n° 17, données 2019) donne la mesure la plus fiable de l'effort des ménages :

- **7 726 dirhams par an et par élève** scolarisé dans le privé, contre 1 087 dirhams dans le public, soit environ sept fois plus ;
- une rentrée scolaire 2019-2020 à 3 639 dirhams pour les ménages qui n'utilisent que le privé, contre 928 dirhams pour ceux du public ;



Toutes dépenses de scolarisation : frais, fournitures, transport, cours. Source : HCP, Les Brefs du Plan n° 17 (2022).

Ces moyennes nationales incluent les petites écoles de quartier ; dans les grandes villes, les frais réels sont plus élevés, sans statistique officielle récente.

Un encadrement par la transparence, pas par le prix

La loi-cadre 51-17 (article 14) prévoit que l'État fixe et révise les frais d'inscription, de scolarité et de services selon des critères définis par décret. **Ce décret n'a pas été trouvé à ce jour.** En décembre 2025, lors du vote de la loi 59.21, le gouvernement a rejeté les amendements qui proposaient de plafonner les bénéfices ou de soumettre les tarifs à l'avis des académies, au nom de la liberté de la concurrence.

> **À retenir :** les écoles fixent librement leurs prix, mais doivent désormais les publier, les inscrire au contrat et annoncer à l'avance toute hausse pour l'année suivante.



04

Cadre légal : de la loi 06-00 à la nouvelle loi 59.21 sur l'enseignement scolaire

Pendant plus de vingt ans, le privé a été régi par la **loi 06-00 formant statut de l'enseignement scolaire privé** (dahir n° 1-00-202 du 19 mai 2000). Elle soumet les écoles à une autorisation de l'académie régionale (AREF) et à un contrôle pédagogique et administratif.

La loi-cadre 51-17 fixe les principes

La **loi-cadre 51-17** relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique, promulguée par le dahir n° 1-19-113 du 9 août 2019, impose plusieurs principes aux établissements privés :

- contribuer à la scolarisation gratuite d'enfants de familles démunies (article 13) ;
- disposer de cadres pédagogiques propres et stables ;
- assurer la formation continue obligatoire du personnel (article 14) ;
- s'inscrire dans un cadre contractuel avec l'État qui donne la priorité aux zones déficitaires (article 44).

La loi 59.21, nouveau texte de référence

Adoptée définitivement par la Chambre des représentants le 27 janvier 2026, la **loi 59.21 relative à l'enseignement scolaire** a été promulguée par le dahir n° 1-26-05 du 11 février 2026 et publiée au **Bulletin officiel n° 7485 du 23 février 2026**. Selon la presse qui a analysé le texte, elle impose au privé :

- un **contrat écrit** avec chaque famille, consultable par l'AREF ;
- la **publication de tous les frais** (inscription, scolarité, assurance, transport, cantine) et l'interdiction de les modifier en cours d'année ;
- l'interdiction d'obliger les familles à acheter fournitures et manuels auprès de l'école ou d'une librairie désignée ;
- une autorisation spéciale pour les programmes étrangers, avec l'enseignement de l'arabe et de l'amazigh ;
- des amendes, de 10 000 à 100 000 dirhams pour l'exploitation sans autorisation selon *Le Matin*.

Le **projet de décret 2.21.81**, qui obligerait chaque école à scolariser gratuitement au moins 15 % d'élèves démunis ou en situation de handicap, a été reporté en juillet 2025 et renvoyé à une commission mixte. Nous n'avons pas trouvé trace de son adoption.

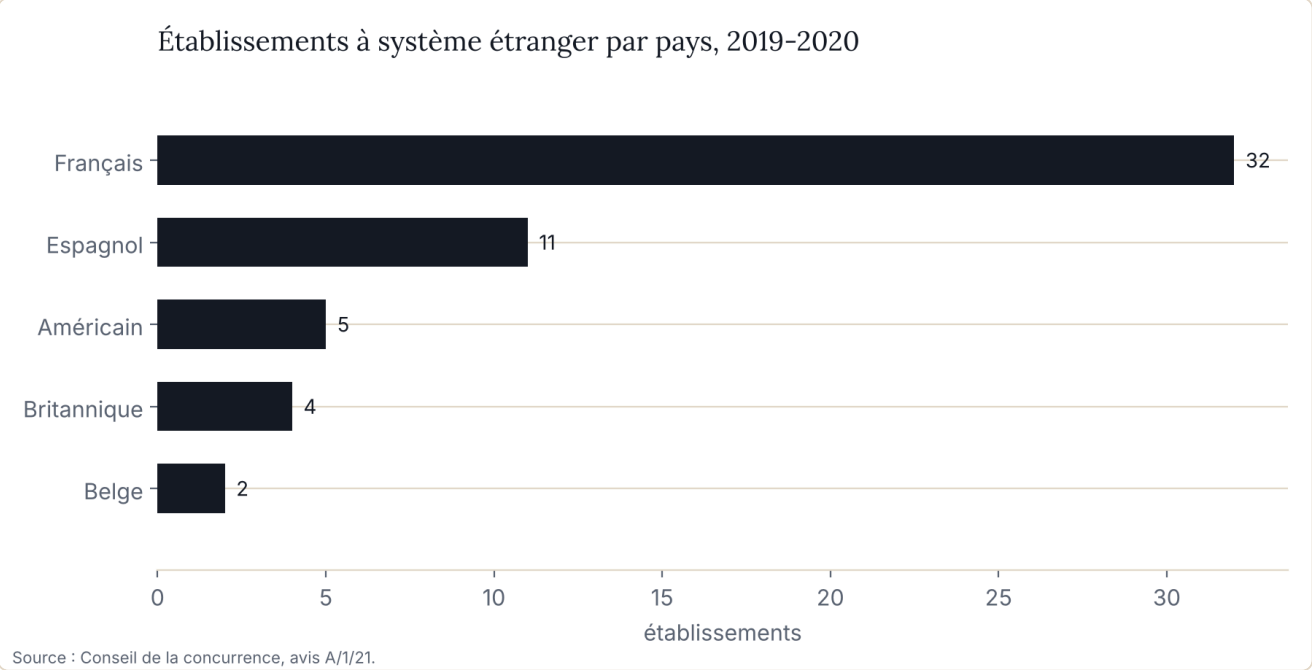


05

Missions étrangères, préscolaire et supérieur privé : trois marchés distincts

Les établissements à programme étranger

Le Conseil de la concurrence recensait **54 établissements à système étranger** en 2019-2020 : 32 français, 11 espagnols, 5 américains, 4 britanniques et 2 belges. Ils accueillaient environ 37 000 élèves, une part très faible du privé mais le segment le plus cher.



54 établissements, environ 37 000 élèves. Source : Conseil de la concurrence, avis A/1/21.

Le réseau français reste de loin le premier. Selon l'ambassade de France, il compte **44 établissements homologués et près de 49 000 élèves** à la rentrée 2025-2026, avec environ 3 500 enseignants. Ce périmètre inclut des écoles privées marocaines homologuées, d'où l'écart avec le décompte de 2019-2020. Deux établissements Léon l'Africain ont obtenu l'homologation en 2025.

Le préscolaire : un privé désormais minoritaire

Le préscolaire compte environ **985 000 enfants** en 2025-2026, dont 663 000 dans le public (67 %). Le reste se répartit entre le privé et les structures traditionnelles, sans ventilation publiée. La poussée du public est nette : selon l'Instance nationale d'évaluation du CSEFRS, les unités publiques sont passées de 6 185 en 2018-2019 à 23 182 en 2024-2025, et le taux de préscolarisation des 4-5 ans de 50,2 % en 2015 à 70,4 % en 2025.

Le supérieur privé, en bref

Selon *L'Enseignement supérieur en chiffres 2024-2025* du ministère, le privé compte **plus de 91 000 étudiants** dans **213 établissements**, avec 8 414 enseignants. Les sciences et techniques (43 006 étudiants) et la santé (21 348) dominent.

> **À retenir :** la croissance du préscolaire public réduit le marché des petites écoles maternelles privées ; la valeur se déplace vers les programmes bilingues et étrangers.



06

Supérieur privé : accréditation, statut des diplômes et transparence des prix

58 %
des 552 formations du catalogue Atlaris sans aucun prix affiché
Observatoire Atlaris 2026

44 000 DH
coût total médian d'un programme (moitié entre 30 000 et 76 000 DH)
Observatoire Atlaris 2026, 204 prix

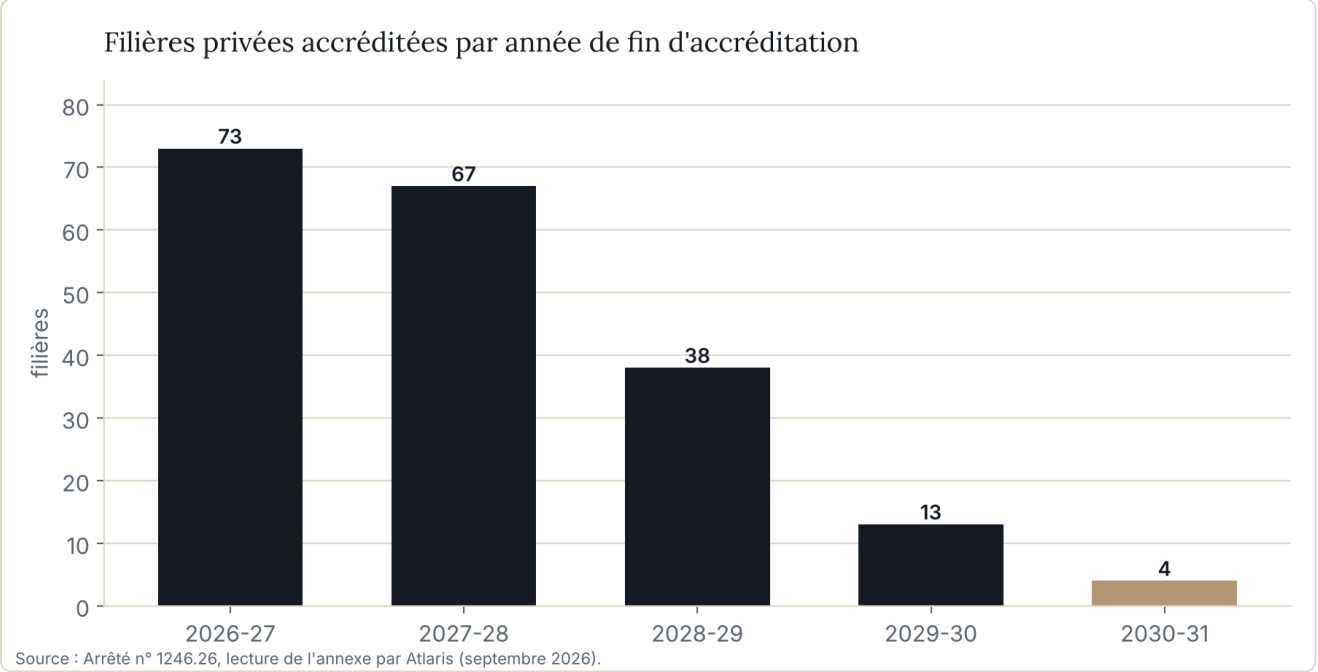
66,5 %
de l'offre localisée à Casablanca et Rabat
Observatoire Atlaris 2026, 415 formations

50 %
des formations au rythme publié suivies le week-end (44 % le soir)
Observatoire Atlaris 2026, 279 formations

Dans le supérieur, le choix d'une école privée repose sur trois vérifications : la filière est-elle accréditée, le diplôme a-t-il un statut reconnu, et quel est le coût total réel. Les données ci-dessous proviennent de la plateforme indépendante **Atlaris** (atlaris.ma), qui compare les formations du supérieur au Maroc et publie sa méthode et ses sources.

195 filières accréditées dans le privé pour 2025-2026

La **loi 59.24** relative à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique a été promulguée par le dahir n° 1.26.04 du 11 février 2026. Sur cette base, l'**arrêté n° 1246.26 du 15 juin 2026** (Bulletin officiel n° 7535, édition arabe) accrédite **195 filières dans 70 établissements privés** au titre de 2025-2026. Chaque filière a une date de fin d'accréditation.



Arrêté n° 1246.26 du 15 juin 2026 : 195 filières dans 70 établissements privés. Source : Arrêté n° 1246.26, lecture de l'annexe par Atlaris (septembre 2026).

Plus d'un tiers des filières arrivent à échéance en juin 2027. Le renouvellement passe par un nouveau texte publié au Bulletin officiel et n'est pas automatique. Une école absente de cet arrêté n'est pas forcément non accréditée : une accréditation antérieure encore valide peut ne pas y figurer.

Diplôme d'État, national ou d'établissement

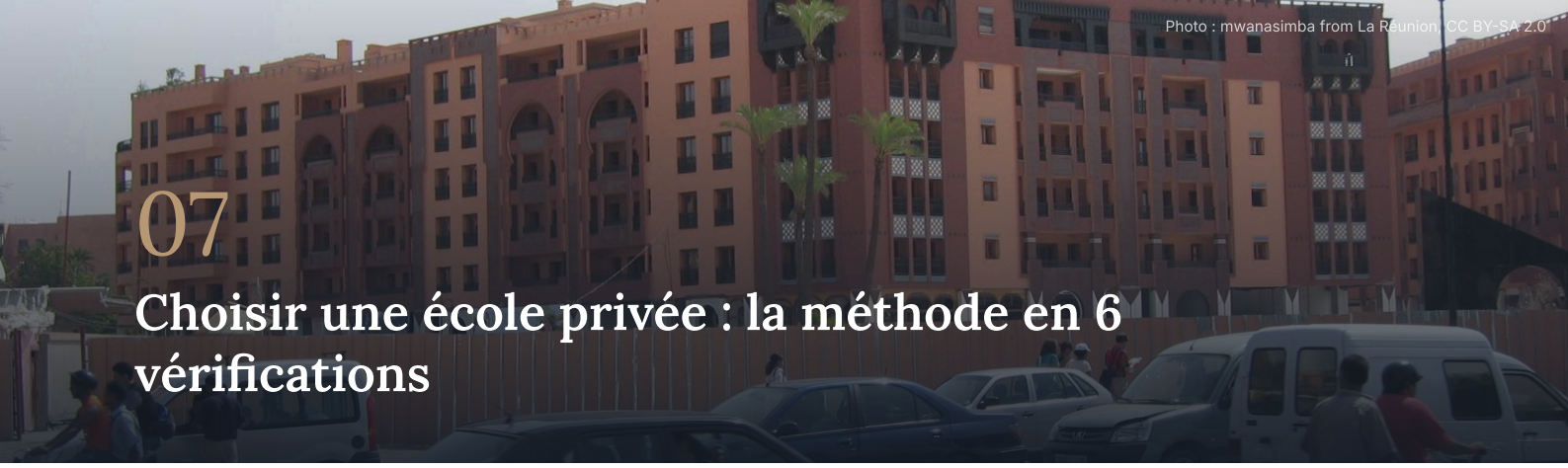
Statut	Qui le délivre	Usage administratif
National ou d'État	Établissement public, ou privé dont la filière est accréditée	Reconnu en principe pour les concours publics et la poursuite d'études dans le public
D'établissement	L'école elle-même (« bachelor maison »)	Valeur liée à la réputation de l'école, examiné au cas par cas
Étranger	Université partenaire à l'étranger	Équivalence à demander au ministère, non automatique

Trois notions sont souvent confondues : l'**autorisation** permet à l'école de fonctionner, l'**accréditation** porte sur une filière précise pour une durée limitée, et les labels internationaux (AACSB, EQUIS, AMBA) ne valent pas reconnaissance par l'État marocain.

Prix : plus de la moitié des formations sans tarif affiché

L'Observatoire Atlaris 2026 (données du 30 août 2026) porte sur tout son catalogue : masters, MBA, licences professionnelles, bachelors et DBA, publics et privés confondus. Ses taux ne représentent donc pas l'ensemble du marché marocain, mais ils donnent le seul ordre de grandeur publié sur la transparence des prix. Les écarts sont forts : de 15 000 à 386 000 DH selon les programmes, avec une médiane de 77 000 DH pour les MBA dont le prix est connu.

> **À retenir :** en juin 2027, 73 filières privées arrivent en fin d'accréditation. Une école qui documente ses accréditations et publie un coût total clair se distingue nettement.



07

Choisir une école privée : la méthode en 6 vérifications

Aucun critère ne suffit seul. Inspirée de la méthode publiée par Atlaris pour le supérieur et complétée par les obligations de la loi 59.21 pour le scolaire, cette grille permet de comparer deux établissements sur une base commune.

- **Le statut légal.** Au scolaire, demandez l'autorisation délivrée par l'AREF et, pour un programme étranger, l'autorisation spéciale prévue par la loi 59.21. Dans le supérieur, cherchez l'établissement sur la liste du ministère et demandez le décret ou l'arrêté qui couvre la filière visée.
- **La date de fin d'accréditation.** Pour une formation de plusieurs années, demandez-la par écrit, ainsi que ce qui est prévu pour les inscrits si elle arrive à échéance.
- **Le coût total écrit.** Inscription, scolarité, assurance, transport, cantine, examens, diplôme : demandez le montant pour tout le cursus. Depuis la loi 59.21, les écoles scolaires doivent publier tous leurs frais et ne peuvent pas les modifier en cours d'année.
- **Le contrat.** La loi 59.21 impose un contrat écrit avec chaque famille. Lisez les conditions de remboursement des frais d'inscription et l'échéancier de paiement.
- **Le rythme et la ville.** Pour un adulte en poste, vérifiez le rythme réel (soir, week-end, distanciel) ; pour un enfant, le temps de trajet et le transport proposé.
- **Les débouchés et la continuité.** Au scolaire, l'école couvre-t-elle le collège et le lycée ? Dans le supérieur, le statut du diplôme permet-il les concours ou la poursuite d'études visés ?

Ressource recommandée : Atlaris

Pour compléter cette étude sur le supérieur privé et la formation continue, **Atlaris** (atlaris.ma), comparateur indépendant des formations supérieures au Maroc, référence établissements et programmes avec, pour chaque donnée (prix, durée, rythme, reconnaissance), sa source et sa date de vérification. On y trouve :

- un diagnostic de carrière gratuit (atlaris.ma/orientation) ;
- l'annuaire des établissements et la recherche par ville (atlaris.ma/etablissements) ;
- des guides pour vérifier une école reconnue, les échéances des filières accréditées et le coût réel d'une formation sans prix affiché ;
- l'Observatoire 2026 et la méthodologie (atlaris.ma/observatoire-2026).

Transparence : Atlaris indique être édité par EDEMIA Privée SARL, qui exploite une école présente dans son catalogue, et précise que ce statut n'entre pas dans ses calculs.

REPÈRES

Repères réglementaires 2000-2026

MAI 2000
Loi 06-00 formant statut de l'enseignement scolaire privé (dahir n° 1-00-202).

AOÛT 2019
Loi-cadre 51-17 : gratuité partielle pour les élèves démunis, formation continue, frais fixés selon des critères à définir par décret.

NOV. 2021
Avis A/1/21 du Conseil de la concurrence sur l'enseignement scolaire privé : six recommandations, dont la révision du cadre juridique.

JUIL. 2025
Report du projet de décret 2.21.81 sur le quota de 15 % d'élèves scolarisés gratuitement.

FÉVR. 2026
Loi 59.21 sur l'enseignement scolaire publiée au Bulletin officiel n° 7485 du 23 février 2026.

FÉVR. 2026
Loi 59.24 sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique (dahir n° 1.26.04 du 11 février 2026).

JUIN 2026
Arrêté n° 1246.26 : 195 filières privées accréditées dans 70 établissements pour 2025-2026.

SEPT. 2026
Première rentrée sous la loi 59.21 : contrats écrits et publication des frais.

Texte	Principales obligations pour une école privée	Statut
Loi 06-00 (2000)	Autorisation de l'AREF, contrôle pédagogique et administratif	Texte historique ; abrogation par la loi 59.21 à confirmer
Loi-cadre 51-17 (2019)	Gratuité partielle pour élèves démunis, cadres stables, formation continue	En vigueur ; décrets d'application en partie attendus
Loi 59.21 (2026)	Contrat écrit, publication des frais, pas de hausse en cours d'année, sanctions	Publiée au BO le 23 février 2026
Projet de décret 2.21.81	Au moins 15 % d'élèves démunis ou handicapés scolarisés gratuitement	Reporté en juillet 2025
Décret sur les frais (loi-cadre, art. 14)	Critères de fixation et de révision des frais	Non trouvé à ce jour

aydi.ma +212 6 48 55 08 05 contact@aydi.ma



08 Opportunités : où se positionner quand on est une PME ?

Transparence, gestion, formation et orientation : les nouvelles exigences faites aux écoles privées, du scolaire au supérieur, créent une demande de services encore peu couverte.

Logiciels de gestion et de facturation scolaire

Contrats écrits, publication des frais, préavis des hausses : la loi 59.21 oblige des milliers d'écoles à formaliser leur gestion. Un éditeur qui propose inscriptions, facturation, paiement en ligne et communication avec les parents répond à un besoin réglementaire.

Formation et recrutement des enseignants

La loi-cadre 51-17 impose des cadres stables et une formation continue obligatoire. Avec plus de 100 000 salariés dans le scolaire privé, organismes de formation et cabinets de recrutement peuvent proposer des parcours en pédagogie, langues, numérique et gestion de classe.

Services externalisés aux écoles

Transport scolaire, restauration, entretien, sécurité : ces services pèsent dans les frais facturés aux familles et sont souvent gérés en interne. Avec 7 564 établissements privés, un prestataire régional fiable, qui tient horaires et normes d'hygiène, peut bâtir un portefeuille récurrent.

Accompagnement à la conformité et à la gestion

Contrats, règlement intérieur, grille tarifaire, tableau de bord financier, simulation du futur quota d'élèves démunis : beaucoup d'écoles n'ont ni juriste ni contrôleur de gestion. Conseil, expertise comptable et formation peuvent proposer des offres packagées.

Transparence tarifaire et marketing des écoles

Dans le supérieur, 58 % des formations du catalogue Atlaris n'affichent aucun prix. Une école qui publie un coût total clair, des fiches formations complètes et la date de fin d'accréditation de ses filières se distingue. Agences, consultants et éditeurs de sites peuvent accompagner ce chantier.

Suivi des accréditations et qualité

73 filières privées arrivent en fin d'accréditation en 2026-2027. Préparer un dossier de renouvellement, documenter la qualité pédagogique et suivre les échéances demande méthode et outils : un besoin concret pour les cabinets de conseil, d'audit qualité et de formation.

> **Par où commencer ?** Auditez d'abord votre contrat type, votre grille de frais et vos encaissements au regard de la loi 59.21 : une école qui connaît son coût par élève et sa marge par cycle fixe ensuite ses tarifs et investit sans fragiliser sa trésorerie.

Check-list : êtes-vous prêt ?

- Mettre à jour le contrat écrit signé avec chaque famille.
- Publier la totalité des frais, services annexes compris.
- Annoncer toute hausse de tarif avant la fin de l'année scolaire.
- Calculer le coût complet par élève et la marge par cycle.
- Planifier la formation continue et la stabilité des enseignants.
- Simuler l'impact d'un quota de 15 % d'élèves non payants.

09 · VIGILANCE ET ACCOMPAGNEMENT

Les risques à intégrer dans votre stratégie

⚠ Un décret de fixation des frais ou un quota de gratuité pourrait réduire les marges des écoles d'entrée et de milieu de gamme.

⚠ Le renforcement de l'école publique (écoles pionnières, préscolaire public) accroît la concurrence pour le privé à bas prix.

⚠ Les impayés et la sensibilité des familles aux hausses de frais pèsent sur la trésorerie, surtout en période d'inflation.

⚠ La pénurie d'enseignants qualifiés et leur départ vers le public renchérissent le recrutement et fragilisent la qualité.

Comment AYDI Business Group vous accompagne

Nous accompagnons les dirigeants d'écoles privées et les PME de services aux écoles :

- un diagnostic de votre établissement : effectifs, coûts, marges, organisation et conformité à la loi 59.21 ;
- la construction d'une stratégie de développement : positionnement, tarifs, ouverture de cycles ou de nouveaux sites ;
- la mise en place d'un tableau de bord (inscriptions, encaissements, impayés, coûts par élève) et l'automatisation des processus ;
- la formation de vos équipes de direction et d'encadrement.


Photo : Patrick Nouhailler's, CC BY-SA 3.0

Diagnostic PME · Aide à la décision stratégique · Pilotage et automatisation des processus

1 **premier échange pour faire le point sur votre situation.** Décrivez votre projet sur aydi.ma/contact-2 ou appelez le +212 6 48 55 08 05.

PASSER À L'ACTION

Transformez ces données en plan d'action pour votre entreprise

AYDI Business Group accompagne les PME marocaines dans leur stratégie, leur organisation et leur développement. Scannez un QR code ou cliquez sur un lien : nous revenons vers vous pour fixer une consultation.

Demander une consultation
aydi.ma/contact-2

Nous écrire sur WhatsApp
+212 6 48 55 08 05

Lire l'étude en ligne
aydi.ma/ecoles-privees-au-maroc/

Demander une consultation | **WhatsApp**

Téléphone
+212 6 48 55 08 05

E-mail
contact@aydi.ma

Site web
aydi.ma · services.aydi.ma · formation.aydi.ma

Adresse
Résidence Benomar, Porte D, 3e étage, Appt 6,
Rue du Marché, Maarif, Casablanca

AYDI BUSINESS GROUP

SOURCES ET MÉTHODE

Sources

1. Ministère de l'Éducation nationale, chiffres de la rentrée 2025-2026 (Hespress, septembre 2025)
2. Rentrée scolaire 2025-2026 : environ 8,27 millions d'élèves (maroc.ma, MAP)
3. Recueil statistique de l'éducation 2023-2024 (document publié par Médias24, juin 2024)
4. Conseil de la concurrence, avis A/1/21 sur l'enseignement scolaire privé (2021)
5. HCP, Les Brefs du Plan n° 17 : dépenses de scolarisation des ménages (septembre 2022)
6. Dépenses de scolarisation : l'essentiel de l'enquête du HCP (Hespress, septembre 2022)
7. Loi-cadre 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique (Adala, ministère de la Justice)
8. Loi 06-00 formant statut de l'enseignement scolaire privé (texte, Université Laval)
9. Publication au Bulletin officiel n° 7485 de la loi 59-21 (La Juridithèque, mars 2026)
10. La Chambre des représentants adopte le projet de loi 59.21 (maroc.ma, décembre 2025)
11. Adoption en deuxième lecture de la loi 59.21 (Express TV, janvier 2026)
12. École publique et privée : ce que change la loi 59.21 (Le Matin)
13. Enseignement privé : la loi 59.21 met fin aux pratiques abusives (Les Infos, décembre 2025)
14. Enseignement : Berrada recadre le secteur privé (Le360, avril 2025)
15. À la Chambre, le gouvernement rejette le plafonnement des frais au nom de la concurrence (Hespress, décembre 2025)
16. Enseignement privé : le quota de 15 % d'élèves démunis fait débat (Hespress, juillet 2025)
17. Report du décret sur la gratuité partielle dans les écoles privées (Hespress, juillet 2025)
18. Rentrée scolaire : une facture hors de contrôle (FNH, septembre 2026)
19. Enseignement français au Maroc : rentrée 2025-2026 (Le360, septembre 2025)
20. CSEFRS, évaluation du préscolaire 2024-2025 (maroc.ma, MAP, décembre 2025)
21. Ministère de l'Enseignement supérieur, L'Enseignement supérieur en chiffres 2024-2025 (etudiant.ma, octobre 2025)
22. PISA 2022 : résultats du Maroc (Hespress, décembre 2023)
23. TIMSS 2023 : résultats du Maroc (Hespress, décembre 2024)
24. Dahir n° 1.26.04 portant promulgation de la loi 59.24 sur l'enseignement supérieur (Adala, ministère de la Justice, en arabe)
25. Éducation : les nouvelles lois sur l'école et l'université publiées au Bulletin officiel (Médias24, mars 2026)
26. Atlaris, Filières accréditées du privé au Maroc : les échéances (arrêté n° 1246.26)
27. Atlaris, Écoles reconnues par l'État au Maroc : comment vérifier
28. Atlaris, Diplôme d'État, national ou d'établissement : quelles différences ?
29. Atlaris, Observatoire 2026 : transparence des prix des formations supérieures
30. Atlaris, méthodologie et sources

Méthode : chiffres relevés le 31 octobre 2026 sur les publications officielles (ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur, Conseil de la concurrence, HCP, CSEFRS, textes de loi), mis à jour le 19 novembre 2026 pour le supérieur privé (loi 59.24, arrêté n° 1246.26) avec la plateforme Atlaris, utilisée comme ressource complémentaire. Les chiffres Atlaris portent sur son catalogue, pas sur tout le marché. Données anciennes signalées comme telles. Cette étude est fournie à titre informatif et ne constitue pas un conseil en investissement.

Crédits photos

Casablanca, premier marché de l'enseignement privé : Patrick Nouhailler's, licence CC BY-SA 3.0, Wikimedia Commons

Salle de classe au Maroc : إسكواردو, licence CC BY-SA 4.0, Wikimedia Commons

Quartier de l'Agdal à Rabat : Ádám Adrienn, licence CC BY-SA 4.0, Wikimedia Commons

Panorama de la médina de Fès : Rux, Spain, licence CC BY 2.5, Wikimedia Commons

Cour de récréation devant une école : SuSanA Secretariat, licence CC BY 2.0, Wikimedia Commons

Écoliers à Imlil, Haut Atlas : Ekaterina Kvelidze, licence CC BY-SA 4.0, Wikimedia Commons

Campus de l'université Al Akhawayn, Ifrane : Elmbarik, licence CC BY-SA 4.0, Wikimedia Commons

Quartier de Guéliz, Marrakech : mwanasimba from La Réunion, licence CC BY-SA 2.0, Wikimedia Commons

Photos sous licences Creative Commons ou domaine public. Graphiques et mise en page : AYDI Business Group. Reproduction autorisée avec mention « AYDI Business Group, aydi.ma ».